



Parce que les vacances, c'est essentiel.

Avec les Chèques-Vacances passez au télépéage !

Depuis le 1er janvier 2013, l'ANCV et les sociétés d'autoroutes facilitent l'utilisation du Chèque-Vacances sur les autoroutes avec le pass "Liberté Vacances".

Bénéficiaire de l'offre, c'est simple et gratuit

Vous ouvrez gratuitement votre compte (des frais d'envoi de badge peuvent être demandés)

Vous déposez jusqu'à 150 € en Chèque-Vacances

Vous suivez votre compte en temps réel sur Internet

Vous pouvez reporter les sommes non consommées l'année suivante

Informations et inscriptions sur www.autoroutes.fr ou télécharger la Foire au Questions

Profiter des avantages du Chèque-Vacances sur l'autoroute

Simple et sans frais, Liber-t Vacances vous permet de profiter des avantages du Chèque-Vacances ET du télépéage.

Un passage rapide sur des voies réservées
un paiement facilité sans avoir besoin de faire l'appoint



Un partenariat d'utilité sociale

L'ANCV et l'Association professionnelle des Autoroutes et ouvrages routiers (ASFA) ont pleinement conscience de l'utilité du Chèque-Vacances comme mode de paiement sur l'autoroute.

C'est pourquoi elles ont décidé de s'associer avec pour objectifs communs de :

Simplifier l'utilisation des Chèques-Vacances
Proposer un support télépéage.



le Badge Liber-t Vacances



ANCV
Copyright © 2014